
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt six janvier deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, , Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Gilbert PLA.

N°15/2004

OBJET : FOURRIERE ANIMALE : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'A.R.P.A.N.

Monsieur le Rapporteur expose :

La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise a retenu comme une de ses compétences facultatives, la gestion des fourrières animales.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise a passé une convention avec l'association « Au Refuge Pension des Animaux du Narbonnais » (A.R.P.A.N.) en vue de la gestion de la fourrière animale au chenil de Cap de Pla.

Approuvée par délibération du 27 janvier 2003, cette convention a été signée le 14 février 2003.

Comme en 2003, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise souhaitait aider l'association à atteindre son objectif général et les actions qu'elle a prévues dans le cadre de cette mission, en attribuant une subvention de fonctionnement.

Il convient de procéder à l'attribution de cette subvention annuelle d'un montant de 60 000 euros nécessaire à la poursuite des missions de l'ARPAN.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver l'attribution de cette subvention annuelle de 60 000 euros et la convention s'y rapportant étant précisée que la dépense est prévue au budget primitif 2004,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout autre document administratif, technique et financier relatif à cette affaire.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.